

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 18/02/2013

Réception par le Prefet : 18/02/2013

Publication : 22/02/2013



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

CP 2013-2-4-4
Séance du vendredi 15 février 2013

Conseil Général Haut-Rhin

Communication
à la Commission Permanente

PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD ET DE COORDINATION RELATIF AUX MINEURS ÉTRANGERS ISOLÉS

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide le protocole d'accord et de coordination relatif aux Mineurs Etrangers Isolés, joint à la présente délibération ;
- autorise le Président à le signer.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH